

## LES FAITS MARQUANTS DE LA RDP-19: JEUDI 20 SEPTEMBRE 2007

La dix-neuvième Réunion des parties au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (RdP-19) s'est poursuivie, jeudi, des groupes de contact se réunissant tout le long de la journée, sur les hydrochlorofluorocarbones (HCFCs), le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO), les demandes de dérogation pour utilisations critiques (DDUC) pour le bromure de méthyle, l'éventuelle Déclaration de Montréal et le mandat concernant l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral. Le soir, la plénière s'est réunie dans un segment préparatoire pour entendre la lecture des rapport des groupes de contact sur l'état d'avancement de leurs travaux et pour examiner les points de l'ordre du jour portant sur: les utilisations en laboratoires et à des fins analytiques des SACO et du tétrachlorure de carbone; la composition du comité d'évaluation et les rapports quadriennaux de 2010; les demandes de dérogation pour utilisations essentielles; et les besoins financiers du Comité des choix techniques sur le bromure de méthyle (CCTBM). Le groupe de contact sur les HCFC a poursuivi ses travaux jusqu'à une heure tardive de la nuit.

### LA PLENIERE

#### RAPPORTS DES GROUPES DE CONTACT: LES DDUC:

Le président du groupe de contact, Pierre Pinault (Canada), a parlé dans son rapport d'un "échange de vues fructueux" sur les questions techniques, notamment, les stocks, les inventaires et les justificatifs des DDUC particulières. Il a demandé aux parties d'assurer le suivi de ces points par des discussions bilatérales et des concertations avec le CCTBM. Il a indiqué que le groupe s'est accordé sur quelques uns des chiffres pertinents mais que d'autres étaient encore entourés de crochets dans le projet de décision qui est maintenant une combinaison des propositions de l'UE et des Etats-Unis d'Amérique. Il a également rapporté qu'il existait encore des divergences dans la formulation du préambule et dans le texte consacré aux DDUC. Il a déclaré que les parties continueront à travailler sur le rétrécissement des divergences techniques et la reformulation des libellés comportant des décalages. Le groupe de contact se réunira de nouveau, vendredi, en vue d'élaborer une décision pour la plénière.

**Commerce illicite:** Le président du groupe de contact, Paul Krajnik (Autriche) a rapporté qu'un projet de décision a été convenu et qu'il est prêt à être examiné (UNEP/OzL.Pro.19/CRP.14). Il a noté que le troisième paragraphe opérationnel contient une liste d'options volontaires à considérer par les parties pour application, à l'échelle intérieure, dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite. Krajnik a expliqué que ces mesures étaient tirées du rapport concernant "l'étude de faisabilité du pistage des SACO." Les délégués ont décidé de transmettre la décision au segment de haut niveau pour examen.

Au sujet de la proposition portant sur le commerce nuisible de bromure de méthyle, Krajnik a rapporté qu'une longue séance d'échanges de vues a eu lieu, mais que les participants n'y sont pas parvenus à un accord et que la proposition n'irait pas plus loin. Le KENYA a accepté de présenter la proposition à titre d'ajustement aux besoins intérieurs de base, à la RdP-20.

**HCFC:** La coprésidente du segment préparatoire, Levaggi, a mis à jour les délégués sur les progrès accomplis dans le groupe de contact, encore en session, et a déclaré qu'il y avait des "signes encourageants" de la part, à la fois, du groupe de contact et du groupe de rédaction juridique. Elle a indiqué que le groupe se réunira également, demain.

**Déclaration de Montréal:** Le coprésident Pinault (Canada) a rapporté que les parties ont pratiquement achevé le projet de Déclaration de Montréal (UNEP/OzL.Pro.19/CRP.16) et a attiré l'attention sur "l'espace réservé" à une formulation rendant compte de la conclusion d'un accord sur une élimination ajustée des HCFC. Le NIGERIA a déploré l'absence d'une formulation rendant compte des aspirations futures des parties concernant: les recherche et développement d'alternatives; la coopération; le financement innovant; et le renforcement des capacités. La CE, appuyée par le MEXIQUE et la TANZANIE, a souhaité la suppression des crochets entourant le libellé sur la coopération entre le Protocole de Montréal et d'autres accords internationaux. La CE a également encouragé l'insertion d'un libellé sur l'impact positif des synergies avec d'autres accords. Le groupe de contact se réunira de nouveau vendredi matin.

#### RAPPORTS QUADRIENNAUX DE 2010 DES

**GROUPES D'EVALUATION:** Le CANADA a noté qu'un groupe de contact restreint, comprenant les ETATS-UNIS, l'UE, l'AUSTRALIE et le CANADA s'est réuni et a examiné les mandats des groupes d'évaluation. Un projet de décision sera élaboré pour la plénière, vendredi.

**COMPOSITION DES GROUPES D'EVALUATION:** Le ROYAUME-UNI a rapporté que les ETATS-UNIS ont fourni deux nominations pour le remplacement des coprésidents actuels. Un projet de décision sera élaboré pour la plénière, vendredi.

#### DEMANDES DE DEROGATION POUR UTILISATIONS

**ESSENTIELLES:** La FEDERATION DE RUSSIE a présenté à la plénière un rapport sur les discussions menées autour de sa proposition de dérogation pour le CFC-113 pour utilisations aérospatiales (UNEP/OzL.Pro.19/3 Draft Decision XIX/H), l'UE et le Mexique, indiquant qu'un accord avait été atteint. Le délégué des ETATS-UNIS a confirmé qu'il a accepté le projet de texte et le coprésident du segment préparatoire, Sorensen, a transmis ce projet de texte au segment de haut niveau.

#### UTILISATIONS EN LABORATOIRE ET A DES FINS

**ANALYTIQUES DES SACO ET DU TETRACHLORURE DE CARBONE:** Le délégué des ETATS-UNIS a parlé, dans son rapport, d'un accord conclu sur un document officieux qui a fusionné les deux formulations du projet de décision (UNEP/

OzL.Pro.19/3, Decisions XIX/L et XIX/M), et a noté que les textes contenaient un paragraphe sur les recommandations du GETE et du Comité des choix techniques pour les substances chimiques (CCTSC), qui avait été tiré de la proposition du Chili concernant le tétrachlorure de carbone. Le délégué des ETATS-UNIS a également précisé que l'une des substances listées dans la proposition du Chili, dispose, désormais, d'une alternative décrite dans le rapport d'évaluation du CCTSC, et a suggéré de l'enlever de la proposition. Le coprésident Sorensen a indiqué que le sujet sera reporté à vendredi, le document n'ayant pas été distribué à temps pour être examiné par les parties.

**BESOINS FINANCIERS DU CCTBM:** La SUISSE a introduit une proposition (UNEP/OzL.Pro.19/CRP.15) demandant une aide financière en faveur du CCTBM pour la couverture des coûts administratifs des deux réunions et des frais de voyage des experts. Le délégué a précisé que l'aide financière au comité n'est pas une première et que le comité a besoin du soutien des parties. Les ETATS-UNIS ont fait part de leur opposition à la proposition. La CE a demandé à la plénière de reporter l'examen de la proposition pour permettre aux membres de la CE de coordonner leurs positions.

### LES GROUPES DE CONTACT

**COMMERCE ILLICITE:** Le groupe, présidé par Paul Krajnik (Autriche), s'est concentré sur la réalisation d'un consensus autour des paragraphes opérationnels et du texte du préambule. Les délégués se sont accordés sur un libellé demandant au Secrétariat de l'ozone de poursuivre sa collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes sur les mesures éventuelles à prendre pour l'introduction, par les parties, de nouveaux amendements au Système harmonisé de désignation et codification des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de présenter un rapport sur les résultats. Les parties ont également convenu de noter qu'une action pertinente pour le commerce des SACO, peut être entreprise dans d'autres instances, telles que l'Organisation mondiale des douanes.

Les délégués se sont également accordés sur: un paragraphe reconnaissant la contribution de l'amélioration de la mise en œuvre et de l'application des mécanismes disponibles, aux efforts de surveillance effective des transits transfrontières des SACO; et un libellé reconnaissant l'initiative de la lutte contre le commerce illicite à travers des procédures informelles de consentement préalable en connaissance de cause, telles que le "Project Sky Hole Patching."

Une partie a souligné que le manque d'entrepôts pour le stockage des SACO saisies peut limiter l'efficacité du contrôle du commerce illicite. Une autre partie a proposé l'insertion d'une référence à la reconnaissance des avantages de la transparence et des échanges d'informations pour la lutte contre le commerce illicite. Les participants ont accepté de mentionner la transparence dans le préambule, mais ont décidé de ne pas ajouter un paragraphe opérationnel.

Le groupe s'est réuni de nouveau en fin d'après-midi pour examiner une proposition sur la prévention du commerce de bromure de méthyle, nuisible aux parties visées à l'Article 5. Le KENYA a introduit le projet de décision, expliquant qu'il vise à traiter le problème de l'excédent de l'offre de bromure de méthyle en demandant la quantification des stocks et des importations prévisionnelles, mais que son intention n'est pas d'affecter les importations de bromure de méthyle à des fins de mise en quarantaine. De nombreuses parties ont suggéré que le problème serait mieux traité à travers un système efficace de licence d'importation, une exigence du Protocole. Au cours d'une longue séance d'échanges de vues, plusieurs délégués ont parlé de difficultés pressenties au niveau de la mise en œuvre, notamment, un fardeau supplémentaire pour les pays qui réexportent vers les marchés plus petits. Le président Krajnik a conclu qu'aucun accord n'a pu être atteint sur la décision. Quelques participants ont suggéré que la manière la plus appropriée de faire face au problème du commerce nuisible de bromure de méthyle serait d'adapter les besoins intérieurs de base qui seront soumis l'année prochaine. Le KENYA a accepté de réexaminer le sujet à la RdP-20.

**MANDAT RELATIF A L'ETUDE SUR LA RECONSTITUTION DU FONDS MULTILATERAL:** Le groupe a résolu le texte portant sur les périodes de reconstitution possibles devant être examinées par l'étude. Un participant a noté que la RdP-20 déterminera la longueur de la période de la prochaine reconstitution, qui n'est pas fixée, et un autre a parlé d'une période de reconstitution de trois ans comme étant la "tradition" qui devrait être retenue. Le groupe a décidé de, plutôt, faire référence à une période de reconstitution "plus longue" que de mentionner des longueurs possibles. Le texte convenu demande au Groupe de fournir des renseignements sur les niveaux de financement requis pour la reconstitution en 2012, 2013 et 2014, et d'étudier les implications financières et autres d'une éventuelle période de reconstitution plus longue.

Le groupe a ensuite examiné le point de savoir si et comment le GETE pouvait tenir compte des conclusions de l'étude du Comité exécutif sur la destruction écologiquement rationnelle des SACO. Aucun accord n'a été atteint et le groupe réexaminera le sujet vendredi après concertation avec le GETE.

**DECLARATION DE MONTREAL:** Les parties se sont accordées sur plusieurs paragraphes en suspens et ont affiné une bonne partie des libellés introductifs et des libellés opérationnels. Les parties ont convenu de reconnaître que le Protocole "opère selon" au lieu de "est fondé sur" le concept de responsabilités communes mais différenciées. Les délégués ont également séparé le libellé reconnaissant le rôle continu du Protocole dans l'apport d'avantages à des parties vulnérables de la planète et à leurs populations, du libellé appelant à des mesures pour empêcher les SACO disponibles et nouvelles de menacer la couche d'ozone. Les parties ont également décidé d'intégrer des libellés appelant: à préserver l'esprit du Protocole de Montréal; et à poursuivre les contrôles rigoureux, le respect réel des dispositions du Protocole et la fourniture d'un financement approprié. L'élaboration d'un paragraphe sur les amendements relatifs aux HCFC a été reportée à vendredi.

A la fin de la séance, les seuls crochets qui restaient, étaient autour des libellés appelant à la reconnaissance des accords environnementaux et à un accès aux technologies à des conditions préférentielles. Le groupe se réunira de nouveau vendredi.

**HCFC:** Un groupe de contact privé s'est réuni toute la journée et dans la soirée, discutant des dates de références et d'arrêt et des objectifs dégressifs d'une éventuelle élimination accélérée des HCFC.

**DDUC:** Le groupe, présidé par Pierre Pinault (Canada), a tenu une séance de travail privé pour examiner les propositions relatives aux DDUC de bromure de méthyle. Les discussions se poursuivront vendredi.

### DANS LES COULOIRS

Alors que les portes se refermaient et que le groupe de contact sur les HCFC commençaient ses travaux, jeudi, des non parties se sont réunies dans les couloirs pour se renseigner sur le point de savoir qui était "in" et qui ne l'était pas. Certains se sont interrogés sur l'absence mystérieuse d'une partie clé, tandis que d'autres ont remarqué l'admission de représentants du GETE et du Fonds multilatéral. Lorsque les délégués en manque de soleil émergèrent durant les pauses, plusieurs d'entre eux étaient optimistes, parlant de progrès continus vers la réalisation d'un consensus sur les dates de référence et d'arrêt. Mais certains négociateurs bien informés ont déploré que la date d'arrêt "pas tout à fait décidée" fût au-delà de la prochaine période de reconstitution du Fonds multilatéral, soulevant le spectre d'un décroit intérimaire au sein du Fonds. D'autres ont répliqué que le potentiel des mesures d'encouragement à une action précoce pourrait assurer aux pays visés à l'Article 5 prêts à éliminer plus tôt les HCFC, un accès rapide au financement. Pensant à ce qui les attend vendredi, la plupart des délégués prévoient une journée bien chargée, une séance plénière de clôture tardive et un dur marathon vers la ligne d'arrivée.

**COMPTE RENDU FINAL DU ENB:** Le numéro du *Earth Negotiations Bulletin* consacré à la synthèse finale et analyse de la RdP-19 sera disponible en ligne à partir du lundi 24 septembre à: <http://www.iisd.ca/ozone/mop19/>